

**Institut belge des services postaux et des
télécommunications (IBPT)**

35 Boulevard du Roi Albert II, 1030 Bruxelles

Personne de contact:

Pascal Vrancken (Fr) tél. : +32 (0)2 226 87 95

e-mail : pascal.vrancken@ibpt.be

**CAHIER DES CHARGES n°
2015/PVR/Infrastructure_Bureau_Digital**

ADJUDICATION AVEC PUBLICITÉ NATIONALE

POUR LE COMPTE DE L'INSTITUT BELGE DES SERVICES POSTAUX ET DES
TÉLÉCOMMUNICATIONS (IBPT) RELATIVE A LA FOURNITURE D'UNE
INFRASTRUCTURE POUR LE BUREAU DIGITAL

TABLE DES MATIERES

1. Objet et nature du marché	3
2. Durée du contrat	3
3. Pouvoir adjudicateur – Informations complémentaires.....	3
4. Introduction et ouverture des offres.....	4
5. Description des Services Demandés	4
6. Documents régissant le marché.....	4
6.1. Législation	4
6.2. Documents concernant le marché	4
7. Offres	4
7.1. Données à mentionner dans l'offre	4
7.2. Durée de validité de l'offre	5
7.3. Echantillons, documents et attestations à joindre à l'offre	5
8. Prix	5
8.1. Prix	5
8.2. Révision de prix	6
9. Responsabilité de l'adjudicataire.....	6
10. Droit d'accès au marché et sélection qualitative particulière	6
11. Régularité des offres.....	7
12. Vérification des prix.....	7
13. Critères d'attribution.	7
13.1. Liste des critères d'attribution et pondération	7
13.2. Cotation finale	8
14. Cautionnement.....	8
15. Réceptions	8
16. Lieu où les fournitures doivent être livrées.....	8
17. Facturation et paiement.....	8
18. Litiges	8
B. FORMULAIRE D'OFFRE	10
C. NOTICE TECHNIQUE	13
1. Serveurs pour l'infrastructure virtualisée du bureau digital	14
2. Serveur pour le backup	15
3. Baies de Stockage pour l'infrastructure virtualisée du bureau digital	16
4. Switch pour l'infrastructure virtualisée du bureau digital	16
5. Logiciels de virtualisation VMWare	17
6. Logiciels pour le backup du bureau digital	17

A. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

1. Objet et nature du marché

Le présent marché vise à la fourniture d'une infrastructure (matériel et logiciel) dans le cadre du projet de bureau digital, pour le compte de l'Institut belge des services postaux et des Télécommunications (IBPT) au regard des besoins et des spécificités techniques comme décrits par la suite.

La procédure choisie est celle de l'adjudication avec publicité nationale selon l'article 24 de la loi du 15 juin 2006 relative aux marchés publics et à certains marchés de travaux, fournitures et services.

Ce marché comporte un lot, ne permet aucune variante et ne comprend pas d'option.

Il s'agit d'un marché forfaitaire à prix global selon les articles 2 et 13 de l'arrêté royal du 15 juillet 2011 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques.

2. Durée du contrat

Le marché doit impérativement être terminé dans les 45 jours calendriers après l'attribution du marché.

Le marché prend cours le premier jour calendrier qui suit le jour où le fournisseur a reçu la notification d'attribution du marché et dure jusqu'au moment où le marché est complètement exécuté.

Le présent marché inclut, dans le cadre du prix forfaitaire global, une garantie de trois années sur le matériel, un support et un accès aux updates softwares pour une durée de 3 ans sur les logiciels, à dater de la livraison de l'infrastructure (matériel et logiciel).

3. Pouvoir adjudicateur - Informations complémentaires

Le pouvoir adjudicateur est l'Institut belge des services postaux et des télécommunications (IBPT), représenté par Charles Cuvelliez, Membre du Conseil, mandaté par le Conseil.

Des informations complémentaires relatives à la procédure peuvent être obtenues auprès de :

- Pascal Vrancken, tél. : +32 (0)2 226 87 95, e-mail : pascal.vrancken@ibpt.be
- Steve Minne, tél. : +32 (0)2 226 89 13, e-mail : steve.minne@ibpt.be

4. Introduction et ouverture des offres

Les offres doivent être déposées conformément à l'article 90 de l'arrêté royal du 15 juillet 2011 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques.

Pour le dépôt par porteur, les offres devront être remises au bureau d'accueil de l'IBPT durant les heures d'ouverture des bureaux (de 8h30 à 17h00), contre remise d'un accusé de réception.

Les offres doivent être en possession du pouvoir adjudicateur au plus tard le **vendredi 28 août 2015** à 10 heures.

5. Description des Services Demandés

Le présent marché se rapporte à fourniture de matériels nécessaires à la fourniture d'une infrastructure (matériel et logiciel) dans le cadre du projet de bureau digital tel qu'explicité dans la notice technique en annexe.

6. Documents régissant le marché

6.1. Législation

Le présent marché est intégralement soumis aux règles applicables en la matière en Belgique, et notamment la loi du 15 juin 2006 relative aux marchés publics et à certains marchés de travaux, fournitures et ses arrêtés d'exécution.

6.2. Documents concernant le marché

- Le présent cahier des charges n° 2015/PVR/Infrastructure_Bureau_Digital.
- L'offre approuvée, sauf toutes les dispositions y figurant contraires au présent cahier des charges, et notamment les conditions générales du soumissionnaire.

7. Offres

7.1. Données à mentionner dans l'offre

L'attention des soumissionnaires est attirée sur l'article 9 de la loi du 15 juin 2006 relatif aux incompatibilités.

Les articles 80 à 82 de l'arrêté royal du 15 juillet 2011 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques sont d'application.

L'offre et toutes les annexes jointes au formulaire d'offre sont rédigées soit intégralement en français, soit intégralement en néerlandais.

Par le dépôt de son offre, le soumissionnaire renonce automatiquement à ses conditions générales ou particulières de vente, même si celles-ci sont mentionnées dans l'une ou l'autre annexe à l'offre.

Le soumissionnaire indique clairement dans son offre quelle information est confidentielle et/ou se rapporte à des secrets techniques ou commerciaux et ne peut donc pas être divulguée par le pouvoir adjudicateur.

Le formulaire d'offre joint au cahier spécial des charges est impérativement présenté en préambule de l'offre.

Conformément à l'article 88 de l'arrêté royal du 15 juillet 2011 précité, tous les montants de l'offre doit être inscrit en toutes lettres dans le formulaire d'offre. L'IBPT exige en outre que ces mêmes montants soient inscrits en chiffres.

En outre, l'IBPT demande que le taux de TVA applicable et les montants calculés après application de ce taux de TVA soient également inscrits dans le formulaire d'offre.

En vue de répondre à aux droits d'accès au marché et à la sélection qualitative particulière, les documents suivants devront être joints à l'offre :

- Une déclaration concernant le chiffre d'affaires global des trois dernières années ;
- La capacité technique ou professionnelle du soumissionnaire par l'indication des techniciens ou des organismes techniques, qu'ils soient ou non intégrés à l'entreprise, en particulier de ceux qui sont responsables du contrôle de la qualité.

7.2. Durée de validité de l'offre

Conformément à l'article 57 de l'arrêté royal du 15 juillet 2011 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques, l'offre a une validité de **90** jours.

7.3. Echantillons, documents et attestations à joindre à l'offre

Les soumissionnaires joignent à leur offre, outre le formulaire d'offre, tous les documents requis dans le cadre de l'examen des critères de sélection et d'attribution ci-après détaillés.

8. Prix

8.1. Prix

Tous les prix mentionnés dans le formulaire d'offre doivent être obligatoirement libellés en EURO.

L'adjudicataire est censé avoir inclus dans ses prix unitaires tous les frais possibles grevant les services ou les fournitures demandées, à l'exception de la TVA.

8.2. Révision de prix

Aucune révision de prix n'est possible pour le présent marché.

9. Responsabilité de l'adjudicataire

Le prestataire de services assume la pleine responsabilité des fautes et manquements présentés dans les services fournis, en particulier dans les études, les comptes, les plans ou dans toutes les autres pièces déposées par lui en exécution du marché.

Par ailleurs, le prestataire de services garantit le pouvoir adjudicateur des dommages et intérêts dont celui-ci est redevable à des tiers du fait du retard dans l'exécution des services ou de la défaillance du prestataire de services.

Il démontrera en outre, dès le début de sa mission, du respect par lui de l'article 24 de l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et des concessions de travaux publics.

10. Droit d'accès au marché et sélection qualitative particulière

L'IBPT se réfère pour cela aux articles 58 et suivants de l'arrêté royal du 15 juillet 2011 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques.

Par le seul fait de participer à la procédure de passation du présent marché public, le soumissionnaire atteste qu'il ne se trouve pas dans un des cas d'exclusion visés aux articles 58 et suivants de l'arrêté royal du 15 juillet 2011 précité.

L'exactitude de cette déclaration sur l'honneur implicite est vérifiée dans le chef du soumissionnaire dont l'offre sera la mieux classée après l'examen des critères d'attribution.

Pour le présent marché, au titre de sélection qualitative, conformément aux articles 67 et suivants de l'arrêté royal du 15 juillet 2011 précité, l'IBPT vérifiera pour tout soumissionnaire ayant remis offre les éléments suivants, sur base des documents particuliers requis :

- Une déclaration concernant le chiffre d'affaires global des trois dernières années ;
- La capacité technique ou professionnelle du soumissionnaire par l'indication des techniciens ou des organismes techniques, qu'ils soient ou non intégrés à l'entreprise, en particulier de ceux qui sont responsables du contrôle de la qualité.

11. Régularité des offres

L'IBPT procédera à un examen des offres quant à leur régularité, tant formelle que matérielle, conformément à l'article 95 de l'arrêté royal du 15 juillet 2011 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques.

12. Vérification des prix

L'IBPT procédera à la vérification des prix conformément aux articles 21 et 99 de l'arrêté royal du 15 juillet 2011 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques.

13. Critères d'attribution.

Pour le choix de l'offre la plus intéressante d'un point de vue économique, les offres après négociations seront confrontées à une série de critères d'attribution.

Ces critères seront pondérés afin d'obtenir un classement final.

13.1. Liste des critères d'attribution et pondération

Le seul critère d'attribution est le suivant :

- | |
|--|
| <p>1. Prix pour la fourniture de l'infrastructure (matériel et logiciel) et la maintenance durant 3 ans dans le cadre du projet de bureau digital pour l'Institut belge des services postaux et des télécommunications (IBPT) (critère sur 100 points)</p> |
|--|

Prix pour la fourniture de l'infrastructure (matériel et logiciel) et la maintenance durant 3 ans dans le cadre du projet de bureau digital pour l'Institut belge des services postaux et des télécommunications (IBPT) (critère sur 100 points) :

Le prix demandé pour ce marché public est un prix forfaitaire global en ce qui concerne la mission telle que décrite.

Le soumissionnaire avec le prix total le plus bas (P_1) se verra attribuer le maximum des points pour ce critère, soit 100 points. Les autres soumissionnaires (P_k) se voient cotés selon la formule suivante :

$$\text{Points} = 100 - \left(100 \times \frac{P_k - P_1}{P_1} \right)$$

13.2. Cotation finale

Le marché sera attribué au soumissionnaire qui obtient la cotation finale la plus élevée, sur 100.

14. Cautionnement

Aucun cautionnement n'est exigé conformément à l'article 25 de l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et des concessions de travaux publics.

15. Réceptions

Les services seront suivis de près pendant leur exécution par un délégué du pouvoir adjudicateur.

Les règles de réception contenues dans l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et des concessions de travaux publics sont d'application pour le présent cahier des charges.

16. Lieu où les fournitures doivent être livrées

Les fournitures seront livrées à l'adresse suivante :

Institut belge des services postaux et des télécommunications, Bâtiment Ellipse,
35 Boulevard Albert II, à 1030 Bruxelles.

17. Facturation et paiement

L'adjudicataire enverra sa facture, après l'accomplissement de la mission complète, à l'adresse suivante :

Institut belge des services postaux et des télécommunications, 35 Boulevard
Albert II, à 1030 Bruxelles.

Le paiement a lieu dans un délai de 30 jours de calendrier à compter de la réception de la déclaration de créance, pour autant que le pouvoir adjudicateur ait été mis dans les délais prévus en possession des autres documents éventuellement exigés.

La facture doit être libellée en EURO.

18. Litiges

Tous les litiges relatifs à l'exécution de ce marché sont exclusivement tranchés par les tribunaux compétents de l'arrondissement judiciaire de Bruxelles. La langue véhiculaire est le français ou le néerlandais.

Le pouvoir adjudicateur n'est en aucun cas responsable des dommages causés à des personnes ou à des biens qui sont la conséquence directe ou indirecte des activités nécessaires à l'exécution de ce marché. Le prestataire de services garantit le pouvoir adjudicateur contre toute action en dommages et intérêts par des tiers à cet égard.

B. FORMULAIRE D'OFFRE

Institut belge des services postaux et des télécommunications (IBPT)

35 Boulevard du Roi Albert II, 1030 Bruxelles

Personne de contact:

Pascal Vrancken (Fr) tél. : +32 (0)2 226 87 95

e-mail : pascal.vrancken@ibpt.be

CAHIER SPÉCIAL DES CHARGES n°2015/PVR/Infrastructure_Bureau_Digital

ADJUDICATION AVEC PUBLICITÉ NATIONALE
POUR LE COMPTE DE L'INSTITUT BELGE DES SERVICES POSTAUX ET DES
TÉLÉCOMMUNICATIONS (IBPT) RELATIF LA FOURNITURE D'UNE INFRASTRUCTURE
POUR LE BUREAU DIGITAL

La société

(dénomination complète)

dont l'adresse est:

(rue)

(code postal et commune)

(pays)

immatriculée à la **Banque Carrefour
des Entreprises** sous le numéro

et pour laquelle **Monsieur/Madame
(*)**

(nom)

(fonction)

domicilié(e) à l'adresse:

(rue)

(code postal et commune)

(pays)

agissant comme **soumissionnaire ou fondé de pouvoirs**, signe ci-dessous et **s'engage à exécuter conformément aux clauses et conditions du cahier des charges n° 2015/PVR/Infrastructure_Bureau_Digital**, la livraison de l'infrastructure (matériel et logiciel) et la maintenance durant 3 ans, moyennant le prix forfaitaire global suivant :

Prix forfaitaire global

[en lettres et en chiffres en EURO]

auquel il y a lieu d'ajouter la T.V.A., soit un montant de:

[en lettres et en chiffres en EURO]

ce qui donne un prix forfaitaire global, T.V.A. incluse, de:

[en lettres et en chiffres en EURO]

L'information confidentielle et/ou l'information qui se rapporte à des secrets techniques ou commerciaux est clairement indiquée dans l'offre.

L'organisme de paiement du pouvoir adjudicateur paiera les sommes dues par virement ou versement

sur le **compte n°:**

IBAN

BIC

Pour l'interprétation du contrat, la langue

française/néerlandaise
(*)

est choisie.

Toute correspondance concernant l'exécution du marché doit être envoyée à l'adresse suivante:

	(rue)
	(code postal et commune)
	(n° de ☎ et de fax)

Fait:

A

Le

2015.

Le soumissionnaire ou le fondé de pouvoirs:

	(nom)
	(fonction)
	(signature)

APPROUVÉ,

(identité et titre de la personne compétente pour approuver l'offre)

POUR MÉMOIRE: DOCUMENTS À JOINDRE OBLIGATOIREMENT À L'OFFRE:

- **Tous les documents et renseignements demandés dans le cadre des critères de sélection et des critères d'attribution.**

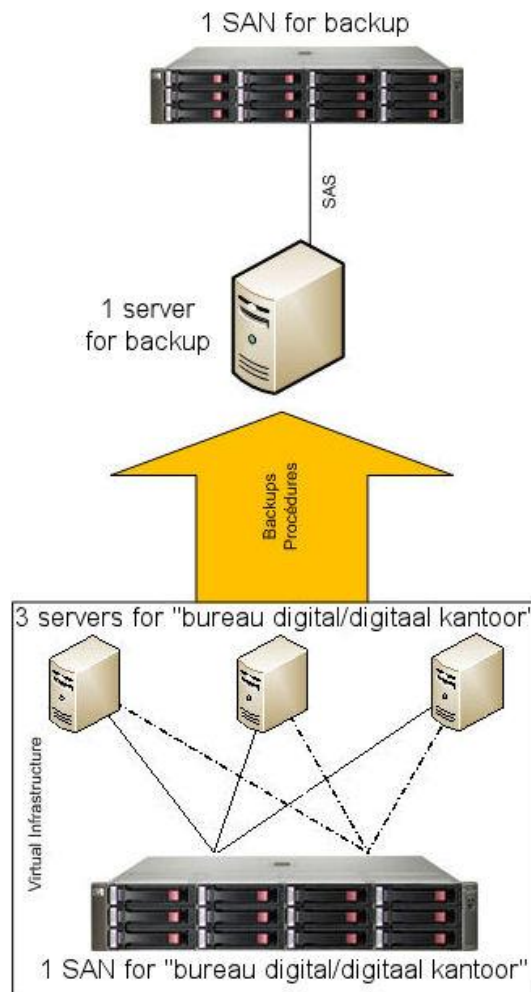
N'oubliez pas de prévoir une numérotation continue et ininterrompue de toutes les pages de votre offre, de votre inventaire et des annexes.

C. NOTICE TECHNIQUE

L'IBPT souhaite mettre en place un projet de « bureau digital ». Ce projet sera supporté par une infrastructure virtualisée avec VMWare.

Pour les backups de cette infrastructure, cela sera réalisé par un matériel adéquat ainsi que le logiciel Veeam.

Voici un schéma général de l'infrastructure :



Pour les composants matériels, un garantie de 3 années sur site, avec un délai d'intervention du type « Next Day » (jour ouvrable suivant) est demandé.

Pour les composants logiciels, une mise à jour de 3 années est demandées sur les produits.

Pour ce faire, il est demandé la fourniture des éléments suivants :

1. Serveurs pour l'infrastructure virtualisée du bureau digital

Quantité : 3 serveurs

Spécifications de chaque serveur :

- Processeur : **2 processeurs** - Intel® Xeon®
- Mémoire cache : 20MB ou plus
- Vitesse : 2.3 GHz – 8 Cores ou plus par processeur
- Mémoire RAM : **128 GB RAM** (RDIMM)
- Une carte graphique (carte de marque souhaitée), couleur 32bits – Résolution max 1280x1024,
- Out-of-band management, de type IPMI, DRAC, iLO Sytem Management ou autre (licence de base + licence étendue pour une gestion graphique, collaboration multi-user, enregistrement / lecture video)
- Stockage de masse interne permettant le RAID 1, 5 et 10, et permettant de connecter jusqu'à 8 disques durs SAS, mais livré avec seulement :
 - **4 disques pour du RAID 5 d'une capacité minimale de 400 Gb chacun**
 - **+ 1 disque en HotSpare d'une capacité minimale de 400 Gb**
 - **+ 1 disque de réserve d'une capacité minimale de 400 Gb** (livré séparément !)

Soit 6 disques au total à fournir, par serveur

- Un lecteur DVD-Rom ;
- Connecteurs pour écran, souris et clavier (PS2) ; la connexion de ces périphériques en USB devant être aussi réalisable
- Contrôleurs Réseau offrant au minimum 4 ports Ethernet RJ45 de minimum 1 Gigabits
- Interfaces : 6 sorties USB 2.0 (4 arrières, 2 avant), 1 sortie Vidéo; 1 iLO Remote Management Network Port (1Gb) ; une possibilité de connexion à la baie de stockage spécifiée au point B
- Un minimum de 3 slots d'extensions PCI Express 3.0
- Un boîtier (système de montage) de type 19 pouces pour être intégré dans l'armoire de l'Institut, pouvant être glissé et retiré partiellement pour des entretiens, et permettant de retirer à « chaud » les différents disques durs ; les rails de fixation devant être fournis. Le boîtier doit avoir :
 - Une hauteur idéale du boîtier entre 2 U et 4 U
 - Une double alimentation électrique,
 - Les différents câbles de connexion : les câbles d'alimentation, pour le clavier, la souris et l'écran ;
- Garantie de 3 années sur site, avec un délai d'intervention du type « Next Day » (jour ouvrable suivant).

2. Serveur pour le backup

Quantité : 1 serveur

Spécifications de chaque serveur :

- Processeur : 2 **processeurs** - Intel® Xeon®
- Mémoire cache : 20MB ou plus
- Vitesse : 2.3 GHz – 8 Cores ou plus par processeur
- Mémoire RAM : **128 GB RAM** (RDIMM)
- Une carte graphique (carte de marque souhaitée), couleur 32bits – Résolution max 1280x1024,
- Out-of-band management, de type IPMI, DRAC, iLO System Management ou autre (licence de base + licence étendue pour une gestion graphique, collaboration multi-user, enregistrement / lecture video)
- Stockage de masse interne permettant le RAID 1, 5 et 10, et permettant de connecter jusqu'à 8 disques durs SAS, mais livré avec seulement :
 - **4 disques pour du RAID 5 d'une capacité minimale de 400 Gb chacun**
 - **+ 1 disque en HotSpare d'une capacité minimale de 400 Gb**
 - **+ 1 disque de réserve d'une capacité minimale de 400 Gb** (livré séparément !)

Soit 6 disques au total à fournir, par serveur

- Un lecteur DVD-Rom ;
- Connecteurs pour écran, souris et clavier (PS2) ; la connexion de ces périphériques en USB devant être aussi réalisable
- Contrôleurs Réseau offrant au minimum 4 ports Ethernet RJ45 de minimum 1 Gigabits
- Interfaces : 6 sorties USB 2.0 (4 arrières, 2 avant), 1 sortie Vidéo; 1 iLO Remote Management Network Port (1Gb) ; une possibilité de connexion à la baie de stockage spécifiée au point B
- Un minimum de 1 slot d'extension PCI Express 3.0
- Un boîtier (système de montage) de type 19 pouces pour être intégré dans l'armoire de l'Institut, pouvant être glissé et retiré partiellement pour des entretiens, et permettant de retirer à « chaud » les différents disques durs ; les rails de fixation devant être fournis. Le boîtier doit avoir :
 - Une hauteur idéale du boîtier entre 2 U et 4 U
 - Une double alimentation électrique,
 - Les différents câbles de connexion : les câbles d'alimentation, pour le clavier, la souris et l'écran ;
- Système d'exploitation : Ce serveur doit être livré avec **Windows Server 2012 – R2 (64 bits)**, fournis sur CD-Rom et en version préinstallée pour la première installation de la machine
- Garantie de 3 années sur site, avec un délai d'intervention du type « Next Day » (jour ouvrable suivant).

3. Baies de Stockage pour l'infrastructure virtualisée du bureau digital

Quantité : 2

Spécifications :

- Une de ces baies de stockage sera connectée aux 3 serveurs pour l'infrastructure virtualisée du bureau digital du point 1
- Une de ces baies de stockage sera connectée au serveur pour le backup du point 2
- Système de stockage externe SAS RAID de minimum 12 disques avec double contrôleurs (4 Ports par Contrôleur)
- Minimum 12 Disques durs, 600GB SAS 6Gbps 15k 3.5" HD (12) + 2 disques de réserve (*livré séparément !*) ; *soit 14 disques à fournir*
- Câbles et cartes de connexion aux serveurs pour le bureau digital du point 1 précédant et au serveur pour le backup du point 2, conformément au schéma général de l'infrastructure exposé en introduction à la notice technique
- Un support des RAID de niveaux 0, 1, 5 et 10
- Un boîtier (système de montage) de type 19 pouces pour être intégré dans l'armoire de l'Institut, pouvant être glissé et retiré partiellement pour des entretiens, et permettant de retirer à « chaud » les différents disques durs ; les rails de fixation devant être fournis. Le boîtier doit avoir une double alimentation électrique
- Garantie de 3 années sur site, avec un délai d'intervention du type « Next Day » (jour ouvrable suivant).

4. Switch pour l'infrastructure virtualisée du bureau digital

Quantité : 1

Spécifications :

- Switch destinés à connecté les différents éléments de cette infrastructure du bureau digital ainsi qu'à une connexion au réseau informatique de l'IBPT
- 48 ports RJ-45 autosensing 10/100/1000 (Gigabit) Ethernet Layer 2
- Garantie de 3 années sur site, avec un délai d'intervention du type « Next Day » (jour ouvrable suivant).

5. Logiciels de virtualisation VMWare

Quantité : 6

Spécifications:

- Pour l'infrastructure du bureau digital décrit au point 1 , l'IBPT demande des licences VMware comprenant les produits suivants :
 - VMware vSphere version 6 ou supérieure avec Operations Management Enterprise pour les 3 serveurs (de deux processeurs chacuns)
 - une licence Virtual Center
- Ces licences sont destinées à être installée sur les 3 serveurs pour l'infrastructure virtualisée du bureau digital décrite au point 1, composée de 3 serveurs (de deux processeurs chacuns)
- Les mises à jour et le support (de type basic) de ces logiciels/licences sera de 3 années
- Le logiciel doit être fourni sur CD/DVD, ou téléchargeable

6. Logiciels pour le backup du bureau digital

Quantité : 1

Spécifications :

- Licences Veeam Backup, de dernière version (V.8 ou supérieur), comprenant les produits :
 - Veeam Backup & Replication Enterprise
 - Veeam One,
- Le serveur faisant le backup sera celui décrit au point 2
- Ces licences sont destinées à faire le backup des serveurs du point 1 (solution virtualisée), composée de 3 serveurs (de deux processeurs chacuns)
- Les mises à jour et le support de ces logiciels/licences sera de 3 années
- Le logiciel doit être fourni sur CD/DVD, ou téléchargeable